

Conseil communautaire du 22 mai 2012
Foyer rural de St Pardoux

Procès-verbal

L'an deux mil douze, le vingt deux mai

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans le foyer rural de St Pardoux sous la présidence de M Pascal OLIVIER

Etaient présents : Marsault Philippe , Dupont M , Rongeon C, Rongeon C, Ramdame C Y Pacreau, Bienvenu o, Morisset Ch, Giraudeau N (remplaçante de Bienvenu O) H Bonnanfant, B Renoux, S Destandau , L Gauthier, S Juin , R Perrin, Miot M (remplaçante de Giraudon M) , Bâcle J, P Moreau, E Cathelineau, J Libner, Oliver P, J Christian (remplaçant de Bouchet M) N Mineau , Y Girard (remplaçante de M Pineau), P Coury, Bonnet B, Meen D

Pouvoirs : Tournayre Jean à Philippe MARSAULT – Fortuné Nicole à Bonnanfant Hervé – Mimeau Patrice à Cathelineau Eric – Chauvancy Francis à Libner Jérôme-

Excusés : B Faucher, S Fournier

Secrétaires de séance : Bernard Bonnet assisté de Mme Cathelineau

Ordre du jour

1. PLUI

1.1. Demande de subvention PROXIMA –étude pour assistance juridique

2. ECOLE

2.1. Demande de subvention FRIL et STDIL sénateur pour travaux Beaulieu et St Marc

2.2. Avenant travaux accueil périscolaire et préau Verruyes

3. POLE SPORTIF

3.1. Demande de subvention CNDS et CRDD

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1. Prix de vente terrain La Gerberie et compromis

5. FINANCES

5.1. Attribution subventions complémentaires

5.2. Fpic

6. GESTION DU PERSONNEL

6.1. Avancement de grade – taux de promotion

7. DECISIONS DU BUREAU

8. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h45 et laisse la parole au maire de la commune d'accueil Monsieur Perrin . Ce dernier souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Approbation PV conseil du 2 avril 2012

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 PLUI

Demande de subvention PROXIMA –étude pour assistance juridique

Vu la compétence élaboration d'un PLU intercommunal exercée par la communauté de communes,
Vu la décision du bureau du 10 mai 2012 retenant l'offre du cabinet DRUAIS LAHALLE et Associés pour l'assistance juridique du PLU, pour un montant HT de 14 400 euros,
Considérant que le solde de subvention Aide à la décision non utilisé est de 3 899.19 euros (*sur une enveloppe initiale de 30 000 €*)

Il est proposé d'utiliser le solde de la subvention Proxima – aide à la décision- pour l'assistance juridique du PLUi.

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
Assistance juridique	14 400.00	CG – Proxima CDC	3 899.19 10 500.81
Total	14 400.00	Total	14 400.00

***Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité
Autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de PROXIMA - aide à la décision, pour un montant de 3 899.19 euros.***

2 ECOLE

Demande de subvention FRIL et STDIL sénateur pour travaux Beaulieu et St Marc

Vu la compétence équipement d'enseignement exercée par la communauté de communes,
Considérant la nécessité de refaire la toiture des classes de l'école de Beaulieu-sous-Parthenay suite au dégât causé par le poids de la neige et de réhabiliter les deux classes de l'école de Saint-Marc La lande

Vu décision du bureau du 10 mai 2012 autorisant le Président à lancer les travaux et signer les devis avec les entreprises retenues,

Plan de financement prévisionnel :

dépenses		recettes	
travaux beaulieu	14 880,03	FRIL	25 350.00
		STDIL sénateurs	10 000,00
travaux st-marc	29 369,62	CDC	8 899,65
TOTAL HT	44 249,65	TOTAL HT	44 249,65

***Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité
Autorise le président à déposer une demande de subvention***
- ***auprès des sénateurs dans le cadre des Subventions pour Travaux Divers d'Intérêt local (STDIL), pour un montant de 10 000 euros***
- ***auprès du conseil régional dans le cadre du FRIL, pour un montant de 25 350 euros***

Avenant travaux accueil périscolaire et préau Verruyes

Vu la compétence équipement d'enseignement et enfance jeunesse exercée par la communauté de communes,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 8 décembre 2011 et du 19 janvier 2012 retenant les entreprises réalisant les travaux dans le cadre d'une procédure adaptée,
Considérant les avenants proposés pour les lots 1 (gros œuvre) et 5 (électricité – chauffage électrique – plomberie – VMC) : traversée de chaussée entre les 2 écoles pour supprimer les compteurs d'eau et passage du réseau informatique en souterrain.

Désignation lots	Entreprises retenues	Montant HT marché de base	Avenant 1 HT	TOTAL HT
Lot 1 – gros œuvre - VRD	CONSTRUCTION A à Z	49 016.58	+ 4 701.11	53 717.69
Lot 5 – électricité – chauffage électrique – plomberie - VMC	Sas BRUNET	22 590.00	+ 3 400.00	25 990.00

Considérant que la commission d'appel d'offres n'a pas à se prononcer dans le cas d'une procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le Président à signer les avenants ci-dessus avec les entreprises A à Z Construction pour 4 701.11 ht soit 5622.52 € ttc et BRUNET pour 3400 € ht soit 4066.40 € ttc

3 POLE SPORTIF

Demande de subvention CNDS et CRDD

Vu la compétence équipement sportif exercée par la communauté de communes,
 Considérant le nombre d'heures d'utilisation du pôle sportif et d'utilisateurs qui augmente régulièrement chaque année ce qui génère des gênes pour le rangement du matériel,
 Considérant le courrier des associations et des scolaires utilisateurs sollicitant un rangement supplémentaire
 Considérant le manque de place ce qui induit des problèmes de sécurité dans l'utilisation de l'aire sportive,
 Considérant le choix du conseil communautaire d'étudier la mise en oeuvre de ce local et de faire des demandes de subventions avant de se prononcer sur la réalisation du projet,

Vu l'estimation du montant des travaux faite gracieusement par M Billeaud architecte pour un local rangement d'une surface de 93 m² (en extension de la salle omnisports) de 84 000 euros HT

Plan de financement prévisionnel :

dépenses		recettes	
travaux	84 000,00	CNDS (50%)	50 500,00
honoraires MO	10 000,00		
honoraires SPS, CT	3 000,00	CRDD (10%)	10 100,00
études géotechniques	1 500,00		
divers (procédure)	1 000,00	CDC	40 400,00
défibrillateur	1 500,00		
TOTAL HT	101 000,00	TOTAL HT	101 000,00

Nota : dossier éligible au CNDS uniquement si l'établissement possède un défibrillateur automatisé externe

Considérant que cette estimation n'engage pas la réalisation des travaux et qu'elle ne sert qu'à déposer des demandes de subvention pour optimiser les subventions éligibles

Vu les remarques de coût élevé ce qui induit une étude très approfondie des matériaux et de la conception du projet après concertation d'un groupe de travail à constituer.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

Autorise le président à déposer une demande de subvention

- *auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations au titre du CNDS, pour un montant de 50 500 euros*
- *auprès du Pays de Gâtine au titre du CRDD, pour un montant de 10 100 euros*

4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Prix de vente terrain La Gerberie et compromis

l'entreprise Buxerienne de transport souhaite acheter une parcelle de 15 000 à 20 000 m² à la Gerberie de Mazières en Gâtine pour s'implanter à proximité du carrossier qui entretient son matériel. Un plan de la zone est présenté à l'écran.

Le périmètre de la zone n'a pas été défini c'est pourquoi, il apparaît plus judicieux de ne pas intégrer cette parcelle dans la zone future d'autant qu'elle n'est pas viabilisée.

Les terrains ont été acquis par le biais du budget principal (2.02 € le m² tous frais compris) En conséquence, le prix de vente sera net de taxe.

Le bureau propose un prix de vente à 4 € le m²

M Yannick Pacreau , chef de l'entreprise concernée par l'affaire , se retire du vote et quitte la séance.

Considérant la disponibilité d'une parcelle de 20 000 m² au lieu-dit la Gerberie que la communauté de communes a acquis des consorts Mainard et Lorioux

Vu la proposition du Bureau

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

Fixe le prix de vente de cette parcelle à 4 € net le m²

Autorise le président à faire procéder au bornage de la parcelle et à prendre en charge les frais sur le budget principal

Autorise le président à signer le compromis de vente chez le notaire au choix de l'acquéreur

M Yannick Pacreau rejoint l'assemblée à l'issue du vote et remercie l'assemblée.

5 FINANCES

Attribution subventions complémentaires

Considérant les demandes de subventions des organismes ci-dessous

- Animation concert gratuit le 22 juin au Val de flore par le Carug dans le cadre de l'animation au jardin Val de flore « Jazz bat la campagne » pour 400 €
- Animation « semaine du vélo » le 10 aout dans le cadre de la promotion touristique du canton pour 100 €
- Participation financière à l'école privée Notre Dame de la Couldre de Parthenay dans le cadre de la loi Carle du 28.10.2009 pour 2 élèves inscrits en Classe d'inclusion scolaire CLIS sur 2010 et 2011 pour 2000 €

Vu les compétences exercées par la communauté de communes dans ses 3 domaines

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

Donne accord d'attribution ci-dessus

Autorise le président à procéder à l'ajustement des crédits budgétaires supplémentaires à prévoir au chapitre 65 article 6574 (par l'intermédiaire d'une recette nouvelle- le Fpic-)

Ce nouveau fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a pour objectif de réduire les disparités entre collectivités territoriales par le jeu d'une « péréquation horizontale ». La loi de finances pour 2012 prévoit sa mise en place progressive : 150 millions d'euros en 2012 pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016 (soit 2% des ressources fiscales communales et intercommunales)

Pourquoi le Fpic ?

Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de La TP.

Ce fond est alimenté par les EPCI et communes membres ou isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Ce fond est redistribué aux bénéficiaires classés selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

En 2012, l'ensemble intercommunal (CCPSG et communes membres) est bénéficiaire de **36 599 €**. On peut être une année bénéficiaire et l'année suivante contributeur. Cette recette n'est donc pas définitivement acquise.

Cette contribution est répartie entre l'EPCI et ses communes membres selon des modalités définies par la loi et modifiables par l'EPCI à l'unanimité ou à la majorité qualifiée.

Répartition de droit commun :

Entre l'Epci et les communes membres (répartition non communiquée par le DGCL)

Répartition dérogatoire :

en fonction du Cif : majorité des 2/3

ou librement : à l'unanimité

Vu la loi de finances pour 2012 prévoyant la création du FPIC , Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

Vu le montant reversé à l'ensemble intercommunal d'un montant de 36 599 €

Après avoir pris connaissance de la répartition de droit commun dont peuvent bénéficier l'Epci et ses communes membres

Vu les modalités de répartition de droit commun et dérogatoire possibles (à la majorité ou à l'unanimité)

Considérant les projets d'intérêt communautaire (caserne de gendarmerie, zone économique ..)

Sur proposition du Bureau dans sa séance du 10 mai 2012 de reverser l'intégralité du FPIC à la communauté de communes

après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des voix exprimées décide

Le reversement intégral du FPIC soit la somme de 36 599 € à la communauté de communes du Pays Sud gâtine pour 2012.

6 GESTION DU PERSONNEL

Avancement de grade – taux de promotion

il appartient à l'assemblée délibérante de fixer après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

L'assemblée doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 avril 2012

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide ,
De fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la
collectivité, comme suit :**

Grade d'avancement	Taux	Nombre d'agent concerné
Animateur principal 2è cl	100%	1

7 DECISIONS DU BUREAU DU 10 MAI 2012

7.1 attribution du marché assistance juridique dans le cadre du PLUI au cabinet DRUAIS LAHALLE et associés pour 17 222.40 € ttc

7.2 attribution du marché réfection toiture Beaulieu à l'entreprise FRAFIL Paul pour 17 796.52 € ttc

7.3 attribution du marché réfection classes st marc la lande selon 3 lots :
cloison sèche-isolation-menuiserie bois : sarl Motard pour 15 793.65 € ttc
peinture : Ets Blanchard pour 3 536.45 € ttc
électricité : Ets CMJB pour 14 121.57 € ttc
+ honoraires économiste Desaires pour 1674.40 € ttc
soit un total de 35 126.07 € ttc

7.4. validation de procédure en cas d'intempérie

7.5 accord sur avenant à la convention service intérim du CDG 79 abaissant le taux de facturation à 4 % - au lieu de 4.5 % des salaires bruts du personnel intérimaire mis à disposition.

7.6 attribution marché travaux réfection pont de st lin à l'entreprise laureneau pour 11 217.76 € ttc

8 QUESTIONS DIVERSES

Prochain calendrier

27 juin : bureau

9 juillet : conseil

attribution du marché groupement de commande entretien voirie au Rma
à l'entreprise Colas pour 795 € ht la tonne

élection du maire à Clavé

M Olivier félicite M Christian RONGEON, élu maire à Clavé suite à la démission de Mme Geneviève DESPREZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00